

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-604

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur ROUXEL Nicolas, Directeur des Services Techniques
VU la demande formulée par l'entreprise AXE-VALUE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation 29 rue Saint Jean à l'occasion de travaux pour l'installation de la fibre nécessitant l'intervention d'une nacelle,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 18 août 2025,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite le 18 août 2025 de 07h00 à 10h00 :

- Rue Saint Jean sur la partie comprise entre la rue Larcher et l'Allée de l'Orangerie, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise AXE-VALUE.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le onze août deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

